

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Groupe Elégance Hotels

ILE DE RE

Les présentes conditions sont applicables pour tous les établissements du Groupe Elégance Hotels

Toute réservation est contractuelle entre l'Hôtel Plaisir et le Client. Les présentes conditions générales de vente fixent les termes du contrat dans l'intérêt mutuel du Client et de l'Hôtel.

Sauf mention contraire affichée, les prix indiqués, incluent la TVA. Ces tarifs sont donnés pour un nombre déterminé de personnes par chambre et pour la période choisie.

Le contrat de réservation est nominatif et ne peut être cédé. Il précise les dates du séjour, le nombre de nuits, le nombre de personnes, la catégorie de chambre, la souscription ou la non-souscription à l'assurance annulation et l'ensemble des prestations annexes réservées. La chambre est disponible le jour de l'arrivée à 15h et jusqu'à 11h le jour du départ.

- 1. Les Taxes de séjour sont additionnelles. Leurs montants et périodes d'applications dépendent de la mairie de chaque village ainsi que du classement de l'Hotel concerné. Elles sont à payer au départ et reversée à la mairie. Chaque hôtel est en mesure de vous informer précisément de ces taxes.*
- 2. Toute réservation est ferme à l'encaissement de l'acompte.*
 - L'acompte est égal au montant de la première nuit pour les séjours de 6 nuits au plus.*
 - L'acompte est égal à 30% du montant global du contrat pour les séjours de 7 nuits et plus.*
 - L'acompte pourra être réglé par les moyens suivants :*
 - Débit de votre carte bancaire en Vente A Distance sur réseau sécurisé.*
 - Chèque bancaire ou postal.*
 - Virement bancaire (IBAN exclusivement).*

- *Chèques Vacances, Chèques Logis, Chèques Cadeaux Hôtel Plaisir (envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception).*

Le versement de l'acompte implique la connaissance et l'acceptation des Conditions Générales de Ventes par le Client.

- 3. Une assurance annulation non obligatoire vous est proposée au prix de 5 % du montant global du séjour. Quelle que soit la cause de l'annulation, les montants exigibles seront rendus diminués du montant de l'assurance annulation si confirmation de l'annulation à plus de 24 heures de la date d'arrivée.*

Rien ne sera rendu si le client ne prévient pas à moins de 24 heures de sa date d'entrée. L'annulation doit être confirmée par écrit.

Aucun remboursement n'est prévu en cas de départ du Client avant la fin de son séjour, et ceci quelle qu'en soit la cause.

Sans assurance annulation, les sommes versées seront conservées, quel que soit le motif de l'annulation.

- 4. Une confirmation de réservation est adressée par courrier électronique ou postal pour les séjours de 7 nuits ou plus. Pour les séjours de 6 nuits au plus, la confirmation de réservation est orale. Elle peut, sur demande du client, être adressée par courrier électronique.*
- 5. Le solde de la réservation sera réglé à l'arrivée, au moment de la remise des clefs.*
- 6. A votre arrivée, une empreinte de carte bancaire vous sera demandée en garantie des prestations hors contrat, consommées pendant le séjour.*
- 7. Toute dégradation constatée dans les chambres ou dans les parties communes de l'hôtel, sera facturée sur la base du remplacement ou de la remise en état du ou des biens dégradés ainsi que la perte d'exploitation occasionnée.*
- 8. Les coffrets-cadeaux « BOX » observent les mêmes conditions d'annulation émises à l'article 2 et décrites ci-dessus.*